

COMITE DIRECTEUR

Réunion des 26 et 27 Février 2010 à Paris

- Présents : M. Yvan MAININI, Président.
Melles Nathalie LESDEMA et Stéphanie PIOGER - Mmes Anne-Marie ANTOINE, Roselyne BIENVENU, Yolaine COSTES, Sophie GABORY, Catherine GISCOU, Nadine GRANOTIER, Jacqueline PALIN, Marie-Noëlle SERVAGE et Nicole VERLAGUET.
MM, Thierry BALESTRIERE, Pierre COLLOMB, Jacques DENEUX, Francis FLAMME, Frédéric FORTE, Rémy GAUTRON, Bernard GAVA, Jean-Yves GUINCESTRE, Jean-Pierre HUNCKLER, Jean-Marc JEHANNO, Frédéric JUGNET, Christian LECOMPTE, Philippe LEGNAME, Christian MISSER, Gérald NIVELON, Georges PANZA, Philippe RESTOUT (samedi), Jean-Pierre SIUTAT et Yannick SUPIOT.
- Invités : MM. Jacques ASTROU (Président LR Languedoc-Roussillon), David ATTAR (Président LR Picardie), Roland BLIEKAST (chargé de Mission OFAJ), Franck BUSSELIER (Représentant LR Bourgogne), Patrick COLLETTE (Président LR Côte d'Azur), Guy EVRARD (Président LR Lyonnais), Michel GILBERT (Président LR Auvergne), René KIRSCH (Président LR Alsace), Jacques LAURENT (Président LR Champagne-Ardenne), Paul MERLIOT (Président LR du Nord/Pas de Calais), Alain SALMON (Président LR Poitou-Charentes) et Luc VALETTE (Représentant LR Lorraine).
- Représentants du Conseil d'Honneur : Mme Georgette GIRARDOT, MM. Michel BIZOT et Bernard LEFEBVRE.
- Excusés : Mmes Françoise AMIAUD et Loëtitia MOUSSARD-LOUBENS
MM. Christian AUGER, Jean-Marie FLORET et René LE GOFF
- Assistent : MM. Raymond BAURIAUD, Patrick BEESLEY, Didier DOMAT, Alain GAROS (vendredi), Matthieu SOUCHOIS et Christophe ZAJAC.
Melle Frédérique VALET
- Assistent en partie : Mme Pascale SIGOT (samedi)
MM. Gérard BOSC et Daniel CHAMPSAUR (vendredi)

Réunion du vendredi 26 Février 2010

1. Ouverture

Le Président souhaite la bienvenue aux membres et à l'ensemble des invités présents.

Présentation du Musée Virtuel :

Gérard BOSC et Daniel CHAMPSAUR présentent aux membres du Comité Directeur le musée virtuel du basket qui ouvrira ses portes sur le site de la FFBB le 1^{er} mars 2010 au lien suivant : <http://museevirtuel.basketfrance.com/>. Il s'agit d'un espace dédié à l'histoire du basket-ball et qui permet de se promener dans un lieu imaginaire, librement inspiré de la salle de la rue de Trévisé à Paris, salle où s'est déroulée en 1893 la première rencontre de basket en Europe. Ils rappellent que le projet n'a rien d'une initiative isolée, mais s'inscrit au contraire dans le cadre d'une démarche cohérente de protection et de mise en valeur du patrimoine (réalisation d'expositions itinérantes, numérisation de *BasketBall Magazine* avec la BNF, création d'un prix universitaire, colloque historique international *L'Europe du basket-ball...*).

2. Pôle 4.

a) Enquête sur les subventions publiques

Pierre COLLOMB fait un point sur l'enquête sur les subventions publiques entreprise auprès des clubs et rappelle qu'il y a dans cette demande une volonté de défendre le subventionnement des clubs. Une

relance va être faite car seulement 200 clubs ont répondu. L'enquête se poursuit jusqu'en avril prochain.

b) Championnats de France Jeunes

Pierre COLLOMB fait une présentation du document « Etude Championnats de France Jeunes » (annexe 1). La réflexion part de plusieurs enquêtes menées auprès des Ligues, Clubs, CTS, CTF, d'une analyse des championnats actuels menée par la Commission Technique, d'une analyse de différentes composantes liées aux licenciés ainsi qu'une analyse basée prioritairement sur les éléments liés à la catégorie « Minimes ». Des propositions plus ou moins novatrices et importantes, sont apportées. La qualification des équipes par points est maintenue avec des ajustements à intégrer.

Jacques LAURENT précise qu'il faut prendre en compte les clubs qui doivent par obligation fédérale participer aux Championnats de France Jeunes.

Frédéric JUGNET : il paraît difficile de faire cohabiter le plus Haut Niveau avec la notion de nombre. Pour faire jouer les meilleurs au meilleur niveau, la seule réalité est celle du terrain.

Pierre COLLOMB rappelle ce qu'on attend d'un Championnat de France Jeunes :

- Une finalité sportive qui permet d'assurer l'émergence des futures élites et de diffuser la culture de la performance par une compétition de haut niveau
- Une finalité de développement qui permet d'assurer la progression de la Fédération par la promotion de la pratique et le maillage du territoire.
- C'est ainsi qu'il faut comprendre la sélection sur dossiers valorisés en fonction d'un barème de points: elle ne vise pas à seulement dégager les meilleurs mais à encourager la formation et la structuration des clubs dans une perspective à long terme.

Cathy GISCOU : certains encadrants sont inscrits avec un nombre de points valorisables mais ils ne coachent pas de l'année. D'autre part il y a une possibilité d'impulsion politique dans le brassage notamment grâce à des réunions avec les Ligues Régionales en amont.

Yannick SUPLOT : doit-on avoir les mêmes règles pour le Championnat de France Jeunes et pour les autres championnats ?

Pierre COLLOMB : cela paraît difficile d'avoir des catégories d'âges différents pour les Championnats de France Jeunes et les Championnats Régionaux.

Yolaine COSTES précise que la déperdition vient également de la réorientation des jeunes en études supérieures.

Yvan MAININI : le Pôle 4 propose une catégorie flottante pour palier cette problématique.

Paul MERLIOT suggère que le premier du Championnat Régional accède automatiquement au Championnat de France Jeunes.

Pierre COLLOMB : cela renvoie à une logique purement sportive et non de barème.

Jean-Pierre HUNCKLER : la réforme concerne plus les catégories minimes. La majorité des équipes (80%) cadets 1 et 2 sont composées de cadets 3. Le système de barème n'a pas été décrié.

Philippe LEGNAME revient sur plusieurs points :

- Les équipes qui trichent sont rares. La qualité du diplôme d'entraîneur est présente dans les catégories de Championnat de France Jeunes. La majorité des équipes engagées sont méritantes.
- Le brassage a plusieurs inconvénients à savoir que des équipes fortes de grandes Ligues peuvent ne pas être intégrées à l'inverse d'équipes plus faibles qui évoluent dans des petites Ligues, ainsi que des problèmes de calendrier.
- La volonté première des Championnats de France Jeunes est de pérenniser la formation, le travail doit se faire sur le long terme et pas seulement sur une histoire de génération.

Les propositions suivantes du Pôle 4 sont validées par le Comité Directeur, à la majorité des membres présents :

- **Le nombre de joueurs valorisables par équipe est ramené de 10 à 8**
- **Le nombre de joueurs valorisables par Ligue au titre des Pôles sera de 10 à 15 selon le nombre de licencié (e) s dans la catégorie et sur la base d'une liste de « potentiels » établie par le CTS**
- **Mise en place d'un système de wild card (maximum 5) pour les catégories Minimes Masculin et Féminin ainsi que les Cadet (te) s 2**

Pierre COLLOMB continue son exposé avec une présentation de la « double licence », extension de ce que Jean-Pierre SIUTAT propose pour le Haut Niveau. Ce que l'on appelle « double licence » est en réalité une double autorisation de pratiquer le basketball.

Le Comité Directeur valide, à la majorité des membres présents :

- 1 - La création d'une autorisation secondaire permettant à son titulaire (Junior / Espoir) de pratiquer le basket au sein d'une équipe déterminée d'un autre club :**
 - **Pour le haut Niveau : jeune de moins de 20 ans, ayant une convention de formation avec le club principal, inscrit (e) sur une liste de potentiel, titulaire d'une licence A ou M dans le club principal et présentant un projet sportif. Les 2 clubs doivent être liés par une convention - délivrance de la licence AS limitée au 30 novembre – 1 seule licence AS par équipe d'accueil**
 - **Pour participer au Championnat de France des moins de 20 ans : jeune de moins de 20 ans titulaire d'une licence A ou M dans son club principal. 4 licence AS par équipe d'accueil**
 - **La licence sera délivrée par la CFJ et valable jusqu'au terme de la saison sportive**
- 2 – La réduction de la catégorie Cadet (te) à 2 ans (de 15 à 17 ans) et la création d'une catégorie Junior / Espoir de 3 ans (de 17 à 20 ans) avec le maintien de l'année C3 pendant 2 ans.**
- 3 – Une compétition destinée aux jeunes de 17 à 20 ans comportant une 1^{ère} phase gérée par les Ligues puis une phase nationale.
Il est demandé aux membres du Comité Directeur de poursuivre la réflexion et recueillir des propositions pour une décision au Comité Directeur des 15 et 16 mai 2010.**

c) Bilan de l'étude sur la contribution carbone

Gérald NIVELON présente une étude dont les objectifs principaux sont :

- **Mesurer l'impact financier de la création de la contribution carbone**
- **Disposer d'éléments chiffrés pour imaginer des dispositifs de compensations**
- **Sensibiliser ainsi qu'alerter les structures déconcentrées.**

Ce bilan traite de 261 954 rencontres et 244 689 désignations d'officiel(le)s ce qui n'est pas exhaustif (en effet, certains Comités Départementaux ne saisissent pas leurs données dans la base fédérale, notamment les rencontres et plateaux des catégories de Mini Poussin(e)s). Le montant de la Contribution Carbone de la FFBB est ainsi estimé à 383 K€.

En conclusion, il propose d'imaginer un dispositif concret soit sous forme de labellisation et de récompenses d'opérations ponctuelles, soit par un conventionnement avec les structures locales pour un accompagnement dans la durée.

d) Projet Club Elite / Club Espoir

Bernard GAVA remercie le Service Informatique pour le travail effectué afin de mettre en ligne le concept Club Elite / Club Espoir. Les premières candidatures sont attendues rapidement car elles seront possibles dès le 1^{er} mars 2010. Il rappelle que le Comité Départemental sera le premier rempart pour la validation du dossier et que les dossiers doivent être totalement informatiques.

3. Pôle 1.

a) Présentation du projet concernant le secteur féminin

Jean-Pierre SIUTAT présente aux membres du Comité Directeur le projet du Pôle 1 validé par le Bureau Fédéral concernant le secteur féminin (annexé au Bureau fédéral du 26 février 2010). Il part de l'orientation politique n°2 : « Organiser un parcours de formation du jeune joueur vers le Haut Niveau cohérent – « Parcours d'excellence sportive » ». Il dresse le constat que depuis trois ans le niveau des équipes féminines engagées en Championnat de France baisse. Il est primordial de répondre à cette problématique en suivant l'objectif 04: « Optimiser le continuum de formation des jeunes au sein des structures fédérales et des clubs » et l'objectif 05: « S'assurer des conditions de formation optimales au sein des centres de formation pour la poursuite de la formation après 18 ans ».

Les propositions du Pôle 1 sont les suivantes :

- Mettre au centre du dispositif le (la) licencié (e)
- Mobiliser tout le secteur féminin
- Rééquilibrer la pyramide fédérale
- Renommer les divisions
- Proposer de nouvelles formules de championnat
- Favoriser la participation des jeunes joueuses françaises
- Positionner les équipes « Espoir LFB » dans la pyramide fédérale avec une formule de championnat novatrice
- Mettre en place des leviers efficaces de suivi du travail des centres de formation de LFB
- Reconnaître les centres d'entraînement des clubs de 2ème division
- Modifier les catégories d'âge cadette et créer une catégorie des moins de 20 ans (Espoir et junior)
- Mettre en œuvre un financement participatif de tous les clubs de la pyramide fédérale
- Créer la double licence
- Créer deux Observatoires : Observatoire des Parcours de Formation et Observatoire des Parcours du Haut Niveau

Yvan MAININI rappelle aux membres du Comité Directeur que le débat sur cette problématique aura lieu demain matin lors de la deuxième partie de la réunion.

Réunion du Samedi 27 Février 2010

4. Pôle 1.

a) Echange et décision sur le projet du secteur féminin et sur les dispositions générales communes aux deux secteurs (féminins et masculins)

Les membres du Comité Directeur reviennent sur le projet exposé par Jean-Pierre SIUTAT la veille.

Yolaine COSTES : Quelle est la différence entre un centre d'entraînement et un centre de formation ?

Yvan MAININI : un centre de formation répond à des normes fixées par l'Etat.

Jean-Pierre SIUTAT propose un débat sur le nom des divisions.

Yannick SUPIOT considère que le mot Ligue 2 n'est pas adapté car cela crée une confusion des genres avec la LFB.

Jean-Pierre SIUTAT : dans le cadre des financements publics, il est important pour les clubs de se rapprocher de ce qui se fait de mieux, par le nom de la division mais aussi par le cahier des charges, ici sensiblement semblable à ce qui se fait en LFB.

Gérald NIVELON fait des remarques sur le projet :

- Il va à l'encontre du discours du Président sur l'écrasement de la Politique Fédérale
- Contrairement à ce qui est préconisé dans l'objectif 31 « adapter les championnats aux territoires en tenant compte du Développement Durable » ainsi que dans la charte signée avec le CNOSF, cette réforme va entraîner une augmentation des émissions de gaz à effets de serre.
- La formule proposée pour la CF3 avec 24 montées sera à l'avantage des petites ligues. Y a-t-il des qualifications par zone de prévu ?

Philippe LEGNAME précise que :

- Le Développement Durable ne doit pas devenir un frein au développement de notre sport
- 3 descentes par division est un point positif

- On remarque une représentation suffisante des grosses ligues dans les Championnats de France
- Il y a une différence entre LFB et L2 avec le Championnat Fédéral ce qui est très important
- Les clubs fédéraux n'ont pas été lésés
- Le seul défaut reste dans la lisibilité externe du projet et c'est aux membres du Comité Directeur de le simplifier auprès des instances déconcentrées.

Nathalie LESDEMA : Quel est le fonctionnement des équipes espoirs dans cette formule ?

Jean-Pierre SIUTAT : 12 places en CF2 et 2 places en CF3 sont garanties à la LFB avec un système de montées / descentes. On oblige tous les niveaux à avoir une équipe réserve compétitive.

Frédéric JUGNET trouve que cette présentation comporte trop d'informations ce qui empêche de voir le vrai projet. Il faut des sources synthétiques pour prendre une décision rapide.

Jean-Pierre SIUTAT précise que le projet est clair et cohérent.

Frédéric FORTE : le point positif est la présence de plus de joueuses françaises avec un plus long temps de jeu. Cette réforme est elle déclinable dans le secteur masculin notamment avec le projet de double licence ?

Yvan MAININI répond que ce projet est en cours, et les discussions sont ouvertes avec la LNB.

Le Comité Directeur valide, à la majorité des membres présents :

1 - Réforme de la Pyramide des championnats de France féminins :

- LFB = 14 clubs
- L2 = 14 clubs (16 clubs en 2010 / 2011 à titre transitoire)
- CF1 = 24 clubs (2 poules de 12)
- CF2 = 48 clubs (4 poules de 12)
- CF3 = 96 clubs (8 poules de 12)

Avec l'intégration des équipes espoirs LFB en CF2 (12) et CF3 (2) et des championnats comportant une phase régulière et des play-offs.

2 - Jeunes joueuses :

- LFB = pas de règle particulière
- L2 = 4 joueuses de moins de 23 ans. Toute autre joueuse U23 française, au-delà des 4 imposées, n'est pas mutée
- CF1, CF2 et CF3 = suppression de la règle des moins de 21 ans

3 - Règles de qualifications :

- LFB = 4 non françaises, nouvelles joueuses non limitées
- L2 = 2 non françaises, 4 M ou T
- CF1, CF2 et CF3 = 1 non française, 2 M ou T

Avec la suppression de la règle du 1er janvier

4 - Financement de la formation :

Mise en place d'une caisse de péréquation pour la valorisation des clubs formateurs (Centres de Formations, Centre d'entraînement)

5. Tous secteurs.

a) Modifications réglementaires 2010 / 2011

Stéphanie PIOGER propose aux membres du Comité Directeur de suivre les différentes propositions de modifications réglementaires sur le document distribué et précise que ces modifications sont proposées par les différentes commissions concernées.

** Règlements Généraux – Commission Fédérale Juridique (annexe 3) :*

Yannick SUPIOT demande s'il est possible :

- Qu'un Comité Départemental ne puisse pas délivrer d'affiliation à un club si le Secrétaire Général ou le Président n'est pas licencié.

- Qu'un licencié présente obligatoirement une pièce d'identité pour obtenir sa licence, et ce afin d'éviter que des joueurs s'inscrivent dans plusieurs clubs sous de fausses identités.
- Que la FFBB soit avertie dès qu'un licencié commet trois fautes techniques.

Yvan MAININI : ces remarques vont être soumises à la Commission Fédérale Juridique pour rédaction.

Accord du Comité Directeur.

** Règlements Agents Sportifs (annexe 3) :*

Roselyne BIENVENU : des ajustements sont intégrés suite à l'arrêté du 29 novembre 2009 du code du sport concernant l'équivalence du statut de l'agent sportif avec les instances européennes. Elle sollicite également les membres du Comité Directeur afin d'acter la demande de Monsieur Yorick ACHEMI.

Accord du Comité Directeur.

** règlements sportifs des trophées championnats et coupes de France – CFAMC – article 25.2 (annexe 3) :*

Jacques DENEUX : « 2) A la fin de la rencontre, **dans un délai de vingt (20) minutes après la fin de la rencontre** la dicte à l'arbitre, dans le vestiaire, après lui avoir remis un chèque du montant fixé chaque année par le Comité Directeur Fédéral. »

Accord du Comité Directeur.

** règlements sportifs particuliers des championnats et coupes de France – CFS (annexe 3) :*

Philippe LEGNAME présente aux membres du Comité Directeur trois propositions pour modifier l'organisation des phases finales NM2 :

Le Comité Directeur valide, à la majorité des membres présents la proposition numéro 2 comme suit :

Article 3

Ces associations ou sociétés sportives sont réparties en 4 poules de 14 équipes disputant des rencontres aller-retour.

Les associations ou sociétés sportives classées 1ère et 2ème de chaque poule disputent des ¼ de finale.

Les rencontres des ¼ de finale sont déterminées par tirage au sort (1er d'une poule contre 2ème d'une autre poule) et se déroulent en deux matches gagnants. Aller (2ème contre 1er), Retour (1er contre 2ème) et Belle éventuelle (1er contre 2ème).

Par dérogation à l'article 7 de ce présent règlement, les rencontres se disputeront sur 2 week-ends sportifs selon l'organisation suivante :

- **Aller : Le samedi à 20h00 (week-end 1) 2 contre 1**
- **Retour : Le vendredi à 20h (week-end 2) 1 contre 2**
- **Belle : Le dimanche à 15h30 (week-end 2) 1 contre 2**

Les associations ou sociétés sportives vainqueurs des ¼ de finale disputent une phase finale (rencontres déterminées par tirage au sort) sur un week-end, terrain choisi par la Commission Fédérale Sportive :

- **le premier jour se déroulent les demi-finales**
 - **le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales**
 - **le vainqueur de la finale est déclaré « champion de France »**
 - **Les associations sportives classées 1ère, 2ème, 3ème, 4ème de la phase finale accèdent au Championnat de France de NM1 sous réserve qu'elles satisfassent aux conditions de participation et qu'elles obtiennent l'autorisation de la Commission de Contrôle de Gestion.**
- Les associations ou sociétés sportives classées 12ème, 13ème et 14ème de chaque poule descendent en championnat de NM3 pour la saison suivante.**

** règlements sportifs particuliers et financiers des trophées et coupes de France – CFS (annexe 3) :*

Philippe LEGNAME : Il s'agit ici de coupler les ¼ et ½ finales de la compétition.

Accord du Comité Directeur.

* règlements sportifs types CD et LR – CFS (annexe 3) :

Philippe LEGNAME : Les dispositions de l'article 613 des Règlements Généraux ayant une portée générale, il apparaît superflu d'en faire figurer le texte au sein des règlements départementaux et régionaux.

Accord du Comité Directeur.

* règlements Généraux COMED (annexe 3) :

Jean-Yves GUINCESTRE : Remplacer le tableau de surclassement actuel par celui-ci.

Accord du Comité Directeur.

* LFB (annexe 3) :

Thierry BALESTRIERE souhaite que la totalité de la numérotation des articles du Règlement LFB soit reprise avec le même principe que celui des Règlements Généraux et que certaines mesures internes à la LFB sur le plan sportif soient ajoutées.

Philippe LEGNAME ne souhaite pas de doublon avec la Commission Sportive concernant les engagements. D'autre part le protocole alerte météo est déjà mis en place dans les règlements Généraux FFBB. Il profite également du débat pour rappeler aux Comités Départementaux et aux Ligues Régionales de faire comprendre aux clubs que les coordonnées des correspondants saisis doivent être des personnes joignables en tout temps.

Accord du Comité Directeur.

* règlements généraux contrôle de gestion (annexe 3) :

Accord du Comité Directeur.

* Harmonisation FFBB / LNB (annexe 3) :

Stéphanie PIOGER : Cette partie n'a pas d'impact sur les règlements FFBB mais nécessite néanmoins une validation du Comité Directeur.

Accord du Comité Directeur.

* règlements salles et terrains (annexe 3) :

Dans le cadre des futurs changements réglementaires liés aux tracés de basket imposés par la FIBA (décisions du bureau central d'avril 2008), la FFBB va répercuter ces changements réglementaires selon les schémas en annexes édités par la CFST et après avis de la CERFRES.

Accord du Comité Directeur.

6. Pôle 3.

a) Les 10 jours du Basket à Paris – Mai 2010

Jean-Pierre HUNCKLER présente aux membres du Comité Directeur la plaquette avec le programme qui a été remise à la presse lors de la Semaine des As. Il rappelle les points forts de ces 10 jours du basket :

- Le Final Four où la FFBB à travers FBO a la charge de l'organisation du Tournoi International Junior de Nike.
- Dès lundi 1^{er} mars 2010 des billets pour le Final Four seront mis en vente avec une offre privilégiée pour les licenciés FFBB.
- Une opération de charité sera mise en place au cours de laquelle du matériel va être offert à un gymnase de la ville de Paris
- Autour des Finales de Coupe de France auront lieu de nombreuses opérations

b) Travaux Pôle 3

Jean-Pierre HUNCKLER fait un état des travaux en cours dans le Pôle 3 :

- Les propositions pour aller au mondial masculin et féminin avec 6 offres différentes en terme de date et de budget sont en ligne
- La refonte de la charte graphique est en cours.
- Au niveau des nouveaux supports de communication : Facebook : 17 000 fans ce qui fait de la FFBB la 1^{ère} fédération visitée, Dailymotion : 500 000 vidéos vues ce qui fait de la FFBB la 3^{ème} fédération visitée et Twitter : 1^{ère} fédération en terme de visite.
- Parrainage des promotions INSEP avec des noms d'anciens joueurs (ses) : les propositions seront transmises lors de l'Assemblée Générale à Limoges.
- Parution d'un Basketmag spécial INSEP

c) Travaux 111 et 117

Jean-Pierre HUNCKLER fait un rapide état des lieux des travaux du 111, rue du château des Rentiers. Le déménagement des salariés sera possible dès la mi-avril 2010.

7. Pôle 4.

a) Projet OTM

Pascale SIGOT présente aux membres du Comité Directeur le projet « Table de Marque » dont les principaux objectifs sont :

- Répondre à l'éviction des OTM de la charte
- Répondre à une souffrance d'un déficit de reconnaissance
- Supprimer les incohérences sur le territoire
- Pallier au début de pénurie des OTM formés
- Développer l'accès aux nouvelles technologies

Le Comité Directeur valide, à la majorité des membres présents :

- **la possibilité de désigner des OTM dans le club où ils sont licenciés (maximum 2)**
- **Le coût des tables de marque doit être fixé par division et réglé par le club recevant**
- **Les indemnités sont liées au niveau de pratique**
- **La formation et la désignation Pro et LFB se fera par la FFBB, les autres niveaux par les Ligues Régionales**

8. Administration Générale.

a) Dispositions Financières 2010 / 2011

Rémy GAUTRON présente aux membres du Comité Directeur les dispositions financières 2010 / 2011 (annexe 2).

Accord du Comité Directeur.

b) Commission Médicale

Jean-Yves GUINCESTRE informe les membres du Comité Directeur que le bilan médical des Pôles est terminé et a coûté 60 000 €. Il précise également que les Journées Médicales auront lieu les 26 et 27 Mars 2010 à Limoges.

c) Agents Sportifs

Roselyne BIENVENU rappelle l'altercation qui a eu lieu le 31 Octobre dernier entre un Agent Sportif et une personne missionnée par un autre Agent.

Accord du Comité Directeur, à l'unanimité des membres présents, pour convoquer et auditionner Monsieur LEVY.

Accord du Comité Directeur pour que la FFBB se porte partie civile au cas où ce litige aille au tribunal.

9. Questions diverses.

- Yvan MAININI communique :
- Un nouveau groupement sportif enregistré au 26 Février 2010 : Rixhent Hydrequent Basket Club (CD 62)
Il propose au Comité Directeur :
 - **4 demandes de label Ecoles Françaises de Mini Basket pour une durée de 3 ans (jusqu'en juin 2013):** Cran Pringy Basket (74), ASB Malaussane (64), Guérande (44) Et Pays D'Ancenis (44)
 - **2 renouvellements de labels Ecoles Françaises de Mini Basket pour une durée de 3 ans (jusqu'en juin 2013):** Riez Vie Basket Océan RVBO (85) Et BC Montbrison Féminin (42)
 - **4 prorogations de label Ecoles Françaises de Mini Basket pour une durée de 3 ans (jusqu'en juin 2013):** Caen Nord Basket (14), BC Givetois (08), BC Violaines (62) et ES Montgeron (91)

Accord du Comité Directeur, à l'unanimité des membres présents.

- Yolaine COSTES souligne que le projet de la double licence pourrait résoudre quelques problèmes dans les DOM / TOM.
- Frédéric FORTE informe les membres du Comité Directeur du couplage des rencontres du Limoges CSP (Pro B) et du Limoges ABC (LFB) la semaine prochaine.
- Jean-Pierre HUNCKLER donne quelques informations sur l'opération Basket en Famille : ont participé 600 clubs, 89 départements, 30 000 enfants, 258 clubs ont participé à la collecte Secours Populaire et ont récolté 7000 jouets. Ce type d'opération sera reproduit lors des Fêtes Nationales du Mini Basket.
- Bernard GAVA :
 - souhaite savoir pourquoi il n'y a pas eu de compte-rendu sur l'avancement des travaux du Pôle 2 dans l'ordre du jour. Roselyne BIENVENU précise qu'aucun document de présentation n'est prêt à ce jour.
 - Remercie Anne-Marie ANTOINE pour le dîner des régions de la veille qui fut très convivial et agréable.
 - Précise qu'il a rencontré l'UGSEL, l'USEP et l'UNSS qui souhaitent développer des Commissions Mixtes dans les Comités Départementaux.
- Nadine GRANOTIER informe les membres du Comité Directeur que la Commission des Jeunes rencontre des difficultés informatiques pour la mise en ligne des dossiers de demande de label et de renouvellement de label EFMB. Le Service Informatique travaille sur ce souci. Elle précise également que sa demande d'intervenir lors du Congrès Européen de la Santé et des Sports des moins de 6 ans les 28 et 29 mai prochains a été acceptée.
- Jacques DENEUX déplore l'agression d'un arbitre par un joueur lors d'un match de niveau régional. (une enquête sera diligentée)
- Cathy GISCOU : le 12 février dernier a eu lieu le tirage au sort du Championnat du Monde U17 Féminin. Le label Agenda 21 a été attribué par le CNOSF à l'organisation.

Le Comité Directeur souhaite une présentation de l'avancement de l'organisation pour la réunion des 15 et 16 mai 2010.

- Anne-Marie ANTOINE souhaite remercier tout le monde pour la soirée conviviale de la veille.
- Roland BLIEKAST fait un point sur le programme de l'OFAJ. Le lieu de la rencontre garçons du 14 au 18 juin 2010 en France n'est pas encore défini.

- René KIRSCH revient sur la réunion des responsables Salles et Terrains qui a eu lieu le 29 janvier dernier. Les échéances du changement réglementaire sont le 1^{er} septembre 2010 pour le Haut Niveau et le 1^{er} septembre 2012 pour les autres niveaux. (sous réserve du point mentionné ci-dessus)
- Yannick SUPIOT aimerait une alerte informatique sur les dates de naissance pour pallier aux doublons au niveau des licences et éviter les personnes radiées à être requalifiées.

Accord du Comité Directeur.

- Jacques ASTROU signale le retrait de l'Equipe de Canal Plus Rennes dans le Championnat de France Basket en Entreprise.

Prochaine réunion du Comité Directeur les 15 et 16 Mai 2010 à Paris